
Sortie de confinement : les étudiants en cursus universitaires ne doivent pas être pénalisés

Mardi 24 novembre, le Président de la République annonçait les modalités de sortie du deuxième confinement. Dans le champ de l'enseignement supérieur, le SNPTES interpelle le gouvernement sur la date de réouverture des universités qui n'aurait lieu qu'en février. En effet, pourquoi si tardivement alors que la réouverture normale des lycées, mais aussi celle des restaurants comme celle des salles de sport, lieux où le port du masque est impossible, pourraient être effectives à partir du 20 janvier. Le SNPTES s'interroge sur cette différence de traitement pour les universités !?

Pour le SNPTES, les étudiantes et étudiants en cursus universitaires sont grandement pénalisés par l'enseignement tout à distance qui ne peut être vu que comme un enseignement dégradé. Ces étudiants, pour la plupart déjà scolairement fragilisés par le premier confinement, ont besoin de retrouver au plus vite l'encadrement et la présence des enseignants. Le SNPTES le rappelle une nouvelle fois ici : rien ne peut remplacer le contact humain dans une formation et si le tout à distance s'est imposé, c'est uniquement pour faire face à la crise sanitaire. Pour le SNPTES, ce distanciel ne sera pas sans préjudice pour la formation de notre jeunesse.

Ainsi, si le SNPTES tient à saluer une nouvelle fois ici le travail et l'investissement de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur qui œuvrent sans relâche pour assurer la formation et l'accompagnement de leurs étudiants, il se fait aussi le relais de leur frustration de ne pas pouvoir, dans ce cadre, mieux répondre aux difficultés des étudiants.

Pourquoi différencier la reprise universitaire de l'ensemble des autres retours à la normale ? Pourquoi, si les conditions sanitaires le permettent, les étudiantes, les étudiants et les personnels devraient attendre 10 jours supplémentaires pour reprendre, autant que faire se peut, le cours normal des formations ? La très grande majorité des universités a pourtant su dès la rentrée prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner l'épidémie : masque, distanciation physique, gel hydroalcoolique, hybridation, adaptation des jauges, etc.

Pour le SNPTES, si les conditions sanitaires le permettent dans les lycées, rien ne justifie qu'avec leurs protocoles sanitaires renforcés, les universités ne puissent pas reprendre dès le 20 janvier. C'est une question de justice et de cohérence !

Choisy-le-Roi, le 26 novembre 2020